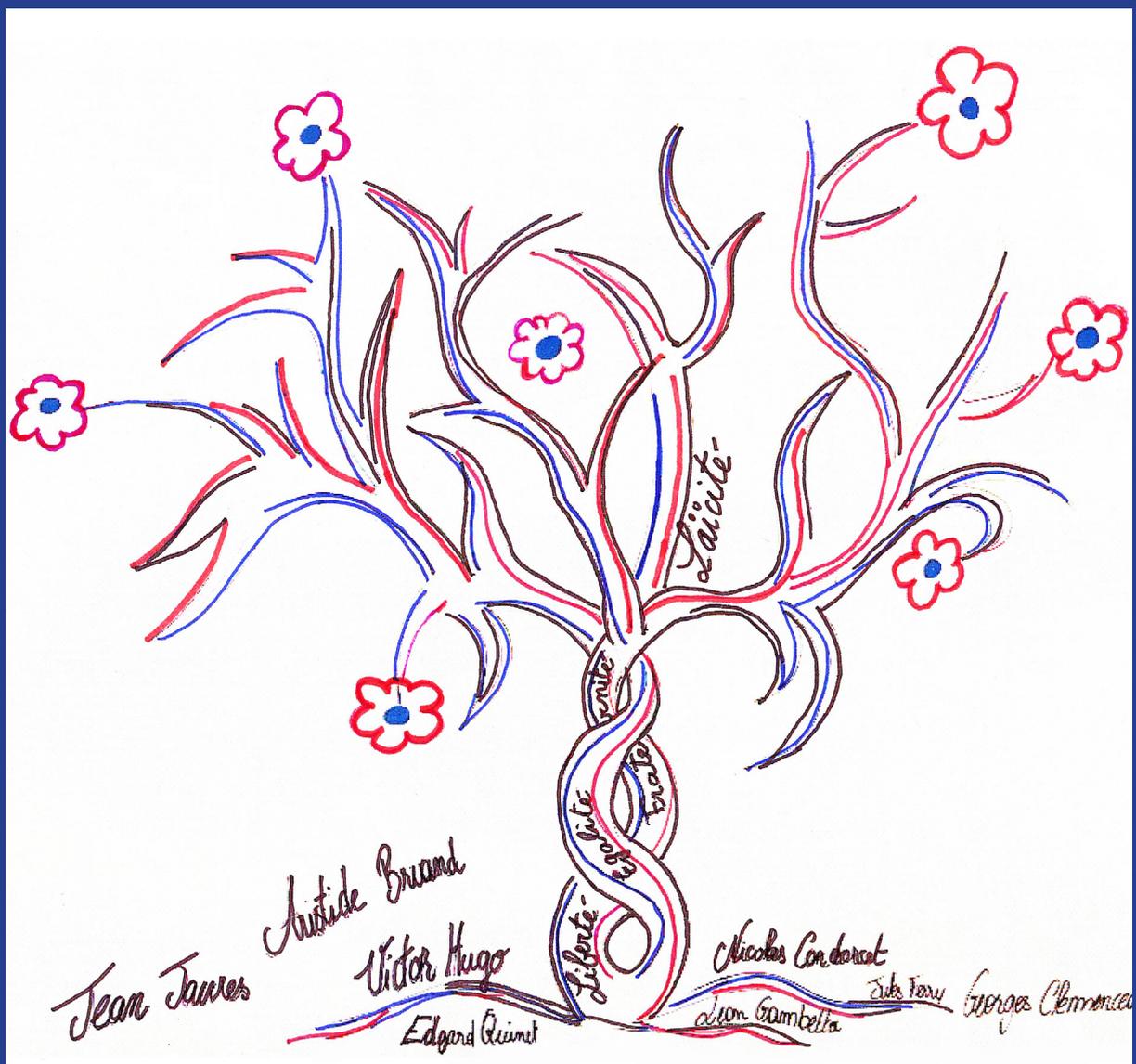




RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SEMAINE ACADÉMIQUE DE LA LAÏCITÉ
7 au 11 décembre 2020

SOMMAIRE

La Semaine académique de la laïcité	p 02
La laïcité à l'École	p 03
- L'application du principe de laïcité dans les écoles et établissements scolaires.....	p 03
- Le rôle de l'école dans la transmission des valeurs de la République	p 04
- Une formation des personnels à la laïcité et aux valeurs de la République renforcée...	p 04
- Les instances pour le soutien et l'accompagnement des personnels et des équipes confrontés à des atteintes au principe de laïcité	p 04
- La Charte de la laïcité à l'école	p 05
- Le vademecum « La laïcité à l'école »	p 05
- Former à la citoyenneté	p 05
Quelques exemples d'actions pédagogiques menées dans les écoles et les établissements scolaires à l'occasion de la semaine de la laïcité.....	p07

LA SEMAINE ACADÉMIQUE DE LA LAÏCITÉ

Chaque 9 décembre, jour anniversaire de la loi dite de « séparation des Églises et de l'État », l'ensemble de la communauté éducative est invitée à prendre toutes les initiatives pédagogiques susceptibles de mobiliser la réflexion et l'action collective sur le sens et le bénéfice du principe de laïcité, dans la République et dans son École, pour la liberté de chacun et la cohésion de tous.

Cette célébration de la loi de laïcité, qui est une loi de liberté, s'inscrit cette année dans un contexte particulièrement dramatique marqué par l'assassinat en octobre dernier d'un enseignant d'histoire-géographie, Samuel Paty, victime d'un attentat terroriste pour avoir accompli son métier de former des élèves pour en faire des citoyens libres et éclairés.

La laïcité interdit à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers. La loi démocratique prime les lois religieuses. À l'école, ces dispositions reposent sur la distinction du savoir assuré par la communauté éducative et des croyances laissées à la liberté de chacun. Elles visent à préserver la sérénité qui doit régner dans chaque établissement, car elle est précisément indispensable à la transmission des savoirs.

Cette année dans l'académie, cette célébration est étendue sur la semaine, afin de permettre aux enseignants et aux équipes éducatives de disposer d'un temps plus long pour organiser des actions mettant en lumière le principe de laïcité.

L'implication des élèves, la capacité à faire vivre ces valeurs en classe et dans l'établissement grâce à des démarches pédagogiques menées dans le cadre de l'enseignement moral et civique, du parcours citoyen et de toutes les disciplines, sont des axes forts, qui donnent sens à l'action citoyenne et au vivre ensemble.

À l'occasion de cette célébration, la rectrice de région académique, Chantal Manès-Bonnisseau, sera en déplacement au collège de Montgaillard à Saint-Denis, où elle participera à un atelier avec des élèves.

Contact du référent Laïcité et Valeurs de la République de l'académie :
Alain Sédilot, IA-IPR Établissements et vie scolaire, au 0692 72 59 38

LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

Le principe de laïcité est au fondement du système éducatif français depuis la fin du XIXe siècle. L'importance de la laïcité dans les valeurs scolaires républicaines a été accentuée par la loi du 9 décembre 1905 instaurant la laïcité de l'État.

L'application du principe de laïcité dans les écoles et établissements scolaires

La laïcité est un des principes fondateurs de l'école républicaine : les différentes lois qui, depuis Jules Ferry, ont posé les bases de l'enseignement public laïc, prescrivent que l'école puisse instruire les futurs citoyens, leur délivrer des savoirs et leur transmettre les valeurs de la République, indépendamment de toute influence ou emprise religieuse. L'instruction morale et civique constitue ainsi le premier élément du programme de l'enseignement scolaire en 1882.

Au-delà de la neutralité qui s'impose à tout service public en vertu de l'article 1^{er} de la Constitution, la laïcité du service public de l'éducation répond à l'exigence de garantir aux enfants et aux jeunes, quelle que soit leur religion ou leur croyance, la délivrance des mêmes savoirs, à l'abri de toute pression religieuse ou de tout endoctrinement, dans le respect de la liberté de conscience de chacun et de tous, permettant ainsi de leur faire partager les valeurs de la République proclamées dans sa devise « Liberté, égalité fraternité ».

La loi du 15 mars 2004 a marqué la volonté de lutte contre le prosélytisme en « encadrant le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse ».

La loi du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance a renforcé la lutte contre le prosélytisme. Son article 10 énonce que « les comportements constitutifs de pressions sur les croyances des élèves ou de tentatives d'endoctrinement de ceux-ci sont interdits dans les écoles publiques et les établissements publics locaux d'enseignement, à leurs abords immédiats et pendant toute activité liée à l'enseignement. La méconnaissance de cette interdiction est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe. »

Ce renforcement du cadre juridique vient conforter l'action menée par les équipes éducatives pour faire des établissements scolaires des espaces propices aux apprentissages, et du temps scolaire celui du questionnement et de l'exercice de l'esprit critique.

Le rôle de l'école dans la transmission des valeurs de la République

Le rôle de l'école dans la transmission des valeurs de la République est évidemment central : la laïcité à l'école permet de les faire vivre et partager, parce qu'elle protège et respecte la liberté de conscience de chacun (liberté de croire ou de ne pas croire), parce qu'elle concrétise l'égalité de tous quelle que soit la conviction religieuse des uns et des autres, parce qu'elle construit la citoyenneté autour de règles de vie commune, d'écoute et de respect d'autrui par-delà ses différences, dans l'apprentissage des valeurs communes qui organisent la vie sociale et fondent la fraternité portée par la devise de la République.

Une formation des personnels à la laïcité et aux valeurs de la République renforcée

Depuis plusieurs années, des actions de formation initiale et continue sont proposées à toutes les catégories de personnels de l'éducation nationale, pour leur permettre de réfléchir aux enjeux de la laïcité et de se les approprier, afin de pouvoir répondre sereinement aux situations sur le terrain.

Les instances pour le soutien et l'accompagnement des personnels et des équipes confrontés à des atteintes au principe de laïcité

Depuis la rentrée 2017, un dispositif institutionnel renforcé accompagne la politique éducative visant à faire respecter et transmettre le principe de laïcité.

- Au niveau national, un Conseil des sages de la laïcité a été créé et placé auprès du ministre. Présidée par Dominique Schnapper, cette instance d'expertise a pour objet d'aider à préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et de fait religieux, notamment sur des cas inédits.
- Le pilotage de la politique de soutien à la laïcité en milieu scolaire a été confié à la secrétaire générale du ministère, qui coordonne les travaux d'une équipe nationale Valeurs de la République composée de l'ensemble des directions d'administration centrale. Cette équipe est notamment chargée d'appuyer et d'animer les équipes académiques Valeurs de la République.
- Dans l'académie, une équipe Valeurs de la République, placée sous la responsabilité de la rectrice de région académique a vocation à répondre aux demandes des écoles et des établissements, et à leur apporter un soutien concret, soit en situation de crise, soit dans le cadre d'un accompagnement à plus long terme. Cette équipe, animée par le référent Laïcité et valeurs de la République, Alain Sédilot, se caractérise par sa capacité d'intervention sur le terrain et par la pluralité de ses expertises.

La Charte de la laïcité à l'École

L'institution scolaire œuvre depuis plusieurs années, inlassablement, à mieux faire comprendre et partager le principe de laïcité et les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité qu'il porte : la publication de la Charte de la laïcité à l'école manifeste cette volonté politique.

Élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative, elle rappelle les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter. Elle est affichée dans les écoles et établissements d'enseignement du second degré publics.

Dans un langage accessible à tous, cette charte explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'École, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République. Elle offre ainsi un support privilégié pour enseigner, faire partager et faire respecter ces principes et ces valeurs, mission confiée à l'École par la Nation et réaffirmée dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013.

Le vademecum « La laïcité à l'école »

Mis à la disposition sur le site du ministère, le vademecum « La laïcité à l'école » propose une série de fiches présentant des situations concrètes d'application du principe de laïcité. Destiné aux chefs d'établissement, aux inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) du premier degré, aux directeurs d'école et aux membres des équipes pédagogiques et éducatives de l'enseignement public, c'est un outil permettant d'apporter des réponses unifiées au regard du droit.

Former à la citoyenneté

Dans le cadre de l'enseignement des programmes, l'enseignement moral et civique a pour objet de « favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble dans une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Il introduit une logique d'appropriation par les élèves des principes d'autonomie, de discipline, de coexistence des libertés et de communauté des citoyens.

Dans le cadre du parcours citoyen de l'élève, l'école et l'établissement sont compris comme des lieux où les élèves exercent des responsabilités reconnues.

Dans les instances consultatives d'élèves dans les écoles et les établissements scolaires : des espaces de parole permettent aux élèves d'apprendre à débattre de manière démocratique sur les sujets relatifs à leur vie d'élève dans différents cadres et instances. Ces espaces de parole sont les conseils d'élèves, les conseils de la vie collégienne (CVC) et les conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL). Ces lieux

d'expression et instances consultatives sont propices aux propositions de projets d'élèves parties prenantes de la laïcité à l'École.

La journée de la laïcité commémore la promulgation de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905. Elle constitue un temps fort de l'appropriation du principe de laïcité par l'ensemble des membres de la communauté éducative.

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS PÉDAGOGIQUES ORGANISÉES PAR LES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES À L'OCCASION DE LA SEMAINE ACADÉMIQUE DE LA LAÏCITÉ

Pendant toute la semaine

Le Port

- **Lycée professionnel Léon de Lepervanche** (31 avenue Raymond Mondon) : des activités consacrées à la laïcité et aux valeurs de la République se dérouleront toute la semaine faisant une grande part aux interventions d'élèves. De nombreux projets culturels et artistiques seront exposés.

La Possession

- **L'école André Malraux** (135 rue Pablo Neruda ZAC Saint-Laurent) propose des activités toute la semaine, notamment en CM2 :
 - Lundi : débat ouvert et instauration des règles du débat à travers la question : "Peut-on parler en classe des religions ? Si non, pourquoi ? Si oui, comment ?"
 - Mardi : débat philosophique à travers un dilemme moral.
 - Jeudi : visionnage 1 jour 1 question : Laïcité et production.
 - Vendredi : photo par groupe classe.

Saint-Louis

- **Collège Le Ruisseau** (67 rue Hubert Delisle) : réalisation de banderoles avec le mot laïcité par les classes de 3ème ; exposition au CDI des compositions des élèves.

Sainte-Marie

- **Collège Jean d'Esme** (rue Marcel Goulette à Duparc) : la semaine de la laïcité est l'occasion de mettre en perspective un projet conduit depuis 3 ans sur la lutte contre la radicalisation. Ce projet est piloté par la coordonnatrice du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et un enseignant du collège. Tout au long de la semaine, des rencontres seront organisées avec les élèves et le Groupe de dialogue interreligieux de La Réunion.

Le Tampon

- **De 13h30-14h30 chaque jour à l'école Iris Hoarau** (19 rue Charles Baudelaire) une action intitulée "Laïcité et Valeurs Républicaines" est conduite sous forme de débats à vocation philosophique animés par le directeur de classe en classe. Il y consacre une heure par jour. Le thème débattu est « la fraternité ».

Sur toute l'île

- **L'Union sportive de l'enseignement du premier de degré (USEP)** organise pendant la semaine des manifestations, débats, projets pédagogiques conduits par les équipes de la ligue de l'enseignement, de ses secteurs ou des associations affiliées sur les valeurs du vivre ensemble. Le programme complet est à retrouver sur le site www.lareunion.comite.usep.org

Mercredi 9 décembre 2020

Le Port

- **Un concours de création artistique au Collège Oasis** (1 avenue Lénine) : réalisation d'une affiche en format A4 ; sélection des plus belles affiches par un jury d'élèves.

Saint-André

- **Au lycée Jean-Perrin** : mutualisation séquence consacrée à la laïcité, la parole en spectacle, cours décentralisé inter-actif sketches, débats.

Saint-Benoît

- **À partir de 8h30 au lycée Marie Curie** (81 Rue Roger Dijoux à Sainte-Anne) : dress code bleu blanc rouge ; décoration de l'établissement (drapeaux, banderoles)
 - 8 h 30 – 14 h 30 : formation + escape game laïcité.
 - 9 h 12 : marseillaise
 - 9 h 15 : lecture du poème (liberté) de Paul Eluard.
 - exposition au CDI, charte illustrée.

Saint-Denis

- **À partir de 7h45 au collège de Montgaillard** (1 rue du stade) :
 - 7 h 45 à 9 h 45 et 10 h à 11 h : ateliers d'échanges autour de la laïcité.
 - 11 h à 11 h 30 : réalisation d'un grand puzzle de la Marianne.
 - 11 h 30 à 12 h : chorégraphie dansée.

- **Au lycée Mémona-Hintermann** (1 rue des franciscéas) : course d'orientation sur la laïcité. Chaque équipe doit parcourir le plus rapidement possible un circuit dans un ordre imposé, matérialisé par des balises (QR code) et répondre à 6 énigmes s'appuyant sur la charte et le vade-mecum de la laïcité. Pour encadrer cette activité et chronométrer, des membres du conseil de la vie lycéenne et de la Maison des lycéens seront placés tout au long du circuit.

Saint-Louis

- **3 actions au collège Jean Lafosse** (86 rue de Paris) :
 - Découverte d'un personnage phare de la laïcité.
 - Relecture et ré-explication de la Charte de la laïcité par les enseignants, avec illustration par les élèves d'un de ses articles.
 - « Dress-code » bleu, blanc, rouge, pour les élèves.
- **Du 9 au 17 décembre à l'école Raphaël Barquisseau** (18 rue Saint Philippe) : exposition sous le préau des travaux réalisés dans chaque classe autour de la Charte de la Laïcité.

Sainte-Marie

- **Collège Adrien Cerneau** (1 rue Noël Tessier) : affichage de banderoles ; fabrication de cocardes ; concours de slam ; production des élèves et écriture d'un article ; dress code bleu blanc rouge pour tous les élèves ; chant de la Marseillaise pour tous les élèves du collège.
- **Lycée professionnel Isnelle Amelin** (Rue Marcel Goulette à Duparc) : création d'un diaporama sur les grandes notions de la laïcité ; conception d'un tableau des valeurs de la République par les élèves de l'internat ; exposition de la BnF+ quiz ; jeu escape-game de la laïcité ; maquillage des élèves aux couleurs de la République ; conception d'un arbre de la liberté.

Sainte-Suzanne

- **Collège Hippolyte Foucque** (1 avenue Pierre Mendès France) : projection d'une vidéo relative à la laïcité dans chaque classe de 6ème à 3ème ; introduction à la laïcité par un jeu d'énigmes.

Jeudi 10 décembre 2020

Le Port

- **À 9h30 au lycée professionnel Léon de Lepervanche** (31 avenue Raymond Mondon) : cérémonie républicaine de dévoilement de « l'arbre des Valeurs ».

Saint-Benoit

- **Journée de la laïcité à l'école Reine Pitou** (2 chemin Bellier) :
 - « Dress-code » bleu, blanc ou rouge pour les élèves et enseignants.
 - Découvrir la signification du mot Laïcité par le biais de la Charte (version adaptée) pour être explicite envers les enfants.
 - Valoriser l'oral sous forme de débat philosophique pour permettre aux enfants de s'exprimer sur les thèmes « croire », « la croyance », « la tolérance » et leur lien avec la laïcité.
 - Étudier (en amont de cette journée) la poésie Liberté de Paul Eluard. Les élèves pourront réinvestir cette poésie le vendredi.
 - Élaborer une œuvre collective sous la forme d'une toile aux couleurs du drapeau français, qui sera exposée pour que les parents puissent la voir en récupérant leurs enfants à la sortie des classes.
- **Collège Bassin Bleu** (17 chemin Morange à Sainte-Anne) :
 - Élaboration en 6ème et 4ème d'une carte mentale de la charte de la laïcité avec traduction en créole des articles ; élaboration d'un arbre citoyenneté ; affiche de la laïcité en terre réunionnaise.
 - Arts plastiques en classe de 6ème, 4ème, 3ème : production artistique ; présentation des travaux dans le hall du collège ; musique haut-parleur : la Marseillaise.
- **De 8h30 à 11h30 au Conservatoire régional Gramoun Lélé** (3 Rue des Glaieuls) : à travers un cours décentralisé, interactif avec études de documents, sketches, débat, traces écrites en interdisciplinarité, le lycée professionnel Jean Perrin invite les élèves des classes de Terminale à étudier autrement une partie du programme en mutualisant une séquence de cours consacrée à la Laïcité (éducation morale et civique) et en explorant une partie du programme de Français. Cet événement est organisé avec la collaboration des personnels d'éducation et de l'administration, et en partenariat avec la Maison Familiale Rurale de l'Est -MFR.

Sainte-Marie

- **À 09h30, l'école Audressy Robert** (173 rue Routier de Grandval Bois rouge) propose des chants. Les productions des élèves seront accessibles pour les parents sur le blog de l'école.
- **École Vincent Boyer de la Giroday** (3 rue Emery Talvy) : prestation dansée dans la cour de l'école par des élèves des cycles 2 et 3 habillés en bleu, blanc et rouge.

Vendredi 11 décembre 2020

Plaine des Palmistes

- **L'école Claire Henou** (7 rue Louis Carron) exposera sous le préau un arbre de la laïcité (Lecture - Compréhension – Education morale et civique). À partir de la charte de la laïcité, les élèves doivent inscrire pour chaque empreinte un mot qui leur semblent symboliser le plus la laïcité (Oral - Argumentation – Justification).

Saint-Denis

- **À 9h45 au lycée Leconte de Lisle** (3 allée des étudiants) : devant la tranchée de la commémoration, les élèves de 7 classes hispanisantes chanteront (masqués) un hymne en espagnol à la laïcité, « Te quiero, Francia ». C'est l'aboutissement d'un projet pédagogique consistant à rendre à la laïcité son caractère joyeux, inclusif, festif, et invitant à s'en saisir comme d'une chance, celle d'habiter la France, ici, à la Réunion. Laïcité vient de « laos », « le peuple vu comme unité indivisible ». L'approche de l'équipe pédagogique a été de la montrer non pas comme contraignante mais comme protectrice et rassembleuse, de faire de cette laïcité, ré-expliquée, une fête dont tous nous sommes.